

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 MARS

Le NOUVEAU MINISTÈRE

Le Parlement a chômé hier afin de donner au ministère la possibilité de se constituer. Après une gestation pénible, le cabinet se trouve ainsi constitué :

MM.

DE FREYCINET, ministre de la guerre, président du conseil.

CONSTANS, ministre de l'intérieur.

RIBOT, ministre des affaires étrangères.

ROUVIER, ministre des finances.

BOURGOIS, ministre de l'instruction publique.

FALLIÈRES, ministre de la justice.

JULES ROCHE, ministre du commerce.

DEVELLE, ministre de l'agriculture.

YVES GUYOT, ministre des travaux publics.

BARBEY, ministre de la marine.

M. Etienne conserve le sous-secrétariat des colonies.

Le nouveau ministère comprend ainsi, en comptant le sous-secrétaire d'État aux colonies, sept membres du précédent ministère, savoir :

MM. de Freycinet, Rouvier, Bourgeois, Yves Guyot, Fallières, Barbey et Etienne.

On sait, d'autre part, que M. Constans n'avait quitté les affaires que depuis le 1^{er} mars.

Tous les membres du nouveau cabinet, à l'exception de MM. Ribot et Jules Roche, ont déjà occupé des fonctions ministérielles.

MM. Constans, Rouvier, Jules Roche, Jules Develle, Fallières, Barbey et Etienne appartiennent à la fraction dite opportuniste du parti républicain.

MM. Léon Bourgeois et Yves Guyot représentent le parti radical.

M. Ribot est un des hommes politiques les plus connus du centre gauche.

La présidence du conseil devant prendre beaucoup de temps à M. de Freycinet, ministre de la guerre, il est question de créer un sous-secrétariat à la guerre et de le confier à M. le général Warnet.

CARNAVAL

Depuis que la République est réellement aux mains des républicains, c'est-à-dire depuis la démission du maréchal de Mac-Mahon, en 1879, on compte seize changements de ministère.

Les présidents du conseil ont été successivement MM. Waddington, de Freycinet, Ferry, Gambetta, de Freycinet (2^e fois), Duclerc, Fallières, Ferry (2^e fois), Brisson, de Freycinet (3^e fois), Goblet, Rouvier, Tirard, Floquet, Tirard

(2^e fois), et enfin aujourd'hui de Freycinet (4^e fois).

Et on vient nous parler sans rire de la stabilité républicaine !

Mais il y a mieux encore : depuis 1871 nous avons eu dix-neuf ministres de la guerre, soit un par an. Ayez donc une solide organisation militaire, préparez donc, non pas même la revanche, mais la sérieuse défense nationale, avec ce carnaval-là !

LA DÉCLARATION

Les ministres se sont réunis hier soir, à 4 heures, au ministère de la guerre, pour arrêter les termes d'une Déclaration qui doit être lue aux Chambres. Ils se sont rendus ensuite à l'Élysée pour la soumettre à M. Carnot.

Nous croyons savoir, d'après les indiscretions que certains amis des ministres ont commises dans le salon de la Paix, que, dans cette Déclaration, le cabinet exposera qu'il n'entend gouverner qu'avec les diverses fractions du parti républicain.

C'est une politique de travail et d'apaisement d'où ne sera exclue aucune bonne volonté.

Les questions ouvrières le préoccupent tout particulièrement. C'est ainsi qu'il déposera un projet de loi sur les monts de piété de Paris pour rendre les prêts plus faciles et un autre projet de loi pour l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes.

Vous connaissez toutes ces ritournelles des déclarations ministérielles ; elles se ressemblent toutes : promesses vagues, invitation au travail, à la concorde, à l'union ; c'est le prélude banal de tous les quadrilles ministériels.

La Déclaration sera lue aujourd'hui au Sénat par M. de Freycinet, à la Chambre par M. Constans.

La Conférence de Berlin

On a beaucoup remarqué avec quel soin M. de Berlepsch, dans son discours en prenant le fauteuil de la présidence, a parlé de l'importance qu'attache Guillaume II à la solution des questions ouvrières et le passage où il est fait allusion aux décisions que les gouvernements seront appelés à prendre ultérieurement, à la suite des délibérations techniques de la Conférence. Ceux qui n'ont voulu voir dans cette assemblée qu'une réunion académique, pourront en être pour leurs frais, et de ces discussions pacifiques et civilisatrices en apparence, peut sortir, en dernière analyse, plus d'un gros orage pour l'avenir.

En dépit des ses rêves, Guillaume II est un esprit très pratique. Dans son imagination il voit certes flotter une mission nouvelle pour les Hohenzollern et on sait comment ceux-ci savent les remplir ; mais, en plus, il a conscience du danger pressant qui menace l'Allemagne : donner satisfaction aux ouvriers, c'est compromettre l'avenir économique du pays ; la leur refuser, c'est se laisser acculer à la plus effroyable révolution sociale. Entre ces deux termes qui semble s'exclure, un seul moyen reste : c'est de contraindre, fusse par la force, les puissances en concurrence commerciale

directe avec l'empire d'Allemagne à concéder des faveurs analogues à leurs masses ouvrières et à amoindrir ainsi leur puissance industrielle. C'est à ce dernier parti que s'est arrêté Guillaume II, et comme il se sait autorité suffisante pour imposer ses vues à ceux qui seront entrés dans l'engrenage, le raisonnement n'est peut-être pas très mauvais. Une chose certaine c'est qu'il le conduira jusqu'à sa conclusion logique.

Pour ce motif, la Russie a fort bien fait, même sans tenir compte des raisons de dignité personnelle, de ne pas aller à la Conférence. Peut-être eussions-nous mieux agi, nous aussi, en nous abstenant.

L'heure n'est pas encore venue de parler des résultats probables de la Conférence. Nous avons signalé plus haut les dangers dont elle peut être l'occasion ; nous avons indiqué déjà les périls qu'elle peut soulever en surexcitant, en un moment opportun, les passions ouvrières. Que l'on se dise bien que chaque grève, signalée par le télégraphe, — et il n'est pas de jour où quelqu'une ne soit signalée, — est un essai de mobilisation de l'armée du travail. Or, elle est le nombre, et devant le nombre, de cruelles expériences nous ont appris que le dévouement, le courage, même l'intelligence et le savoir sans profit. Tous les artifices dont on essaiera pour la gagner ressembleront à ces cadeaux dont les empereurs de la décadence couvraient les chefs des barbares.

INFORMATIONS

M. Mazeau ne donnera pas sa démission de sénateur, il cumulera ce traitement avec celui de président de la Cour de cassation, — comme M. Humbert à la Cour des comptes.

Il n'y a pas incompatibilité légale, nous le savons, dit le *National*, mais il y avait là une question de... délicatesse.

Autre exemple : M. Brialou vient d'être nommé receveur d'octroi à Paris.

« Quels sont ses titres à l'usurpation de ce poste ? On le devine ; M. Brialou, ancien ouvrier tisseur, ancien député de Lyon, n'a pas été réélu. Or, il fut très docile. On a donc cru devoir lui donner une compensation... »

« Décidément, ce n'est pas sous le régime républicain que nous nous trouvons, mais sous celui d'Azaïs. »

LE DÉCRET DU 8 AOÛT 1878

Le *Journal officiel* publie un décret aux termes duquel les fabricants de fruits confits, bonbons, confitures, biscuits sucrés, lait concentré, qui, aux termes du paragraphe 3 de l'article 2 du décret du 8 août 1878, étaient tenus de revêtir d'étiquettes ou de marque à leur nom les boîtes ou colis contenant les produits exportés à la décharge des comptes d'admission temporaire de sucre non raffiné, seront désormais dispensés de cette obligation.

LES DOMESTIQUES DES LYCÉES

M. le ministre de l'instruction publique a

décidé que les gens de service des lycées qui seraient appelés sous les drapeaux comme réservistes pourraient continuer à toucher leurs gages pendant la période des exercices militaires.

LES DOUCEURS DU RÉGIME OPPORTUNISTE

Les débitants de tabac vont être surveillés de près. Ceux qui mettront en étalage des dessins satiriques contre les hommes du gouvernement, ou qui vendront des journaux hostiles, seront réprimandés une première fois et révoqués s'il y a récidive. Des instructions ont été envoyées cette semaine à ce sujet à tous les commissaires de police de Paris.

Les débitants de la province n'ont pas dû être oubliés.

LES BOUILLEURS DE CRU

Un certain nombre de députés appartenant à toutes les opinions se sont réunis pour étudier la question des bouilleurs de cru. On sait que le gouvernement propose, dans son projet de budget pour 1891, de supprimer ce privilège qui aurait pour conséquence de ruiner un peu plus qu'ils ne le sont les cultivateurs d'un certain nombre de départements. On a décidé de former un groupe destiné à défendre les intérêts des bouilleurs de cru. C'est très joli de fonder un nouveau groupe ; mais on sait ce qu'il advient des résolutions votées dans ces réunions. Comme membre du groupe des bouilleurs de cru, on votera aux réunions pour le maintien du privilège, mais lorsque la question viendra devant la Chambre, et que le gouvernement implorera les voix de la majorité, on verra les députés qui avaient voté le maintien du privilège voter contre, parce que le ministre des finances veut de l'argent et qu'avant de prendre les intérêts de ses commettants, tout bon député de la majorité se doit à son ministre. C'est triste, mais c'est comme cela. (*Journal des Campagnes.*)

LES PÊCHERIES DE TERRE-NEUVE

Le *Standard* annonce qu'un *modus vivendi* a été conclu entre la France et l'Angleterre pour les pêcheries de Terre-Neuve.

Le droit de pêcher le homard et d'en faire des conserves serait accordé aux deux nations, à la condition qu'elles ne se gênent pas réciproquement dans la pêche.

Le *Temps* annonce que ses renseignements particuliers confirment la nouvelle donnée par le *Standard*.

Dimanche, à Bourges, a eu lieu un grand meeting des ouvriers des divers établissements militaires et des commerçants de la ville. Cette réunion était motivée par les renvois successifs du personnel employé à la cartoucherie et à la pyrotechnie.

On a décidé l'envoi de délégués auprès du ministre de la guerre, ayant mission d'obtenir la continuation des travaux de nos grands établissements, travaux dont le maintien est une question vitale pour la ville et le département.

L'ANTISÉMITISME

Une réunion anti-sémite a été tenue, rue Rochechouart, à la salle des Fantaisies-Paris.

siennes. On comptait un millier d'assistants. M. Beauchamp présidait. M. le marquis de Morès a pris le premier la parole. Il a insisté surtout sur le rôle des israélites dans les affaires de finances. M. Drumont qui lui a succédé a, comme M. de Morès, déclaré qu'il entendait laisser, en dehors de toute discussion, la question religieuse, et ne combattre les juifs que parce qu'ils constituaient un état dans l'Etat.

Après ces orateurs, on a entendu MM. Vallet, Emmeline, J. de Biez, Soudey. Puis on a voté un ordre du jour ainsi conçu :

« Les citoyens du IX^e arrondissement, réunis le 15 mars, à la salle des Fantaisies-Parisiennes, adressent leurs remerciements aux courageux orateurs qui ont bien voulu venir au milieu d'eux étudier la question juive et plus particulièrement aux citoyens Drumont, Morès, Jacques et Biez.

» Considérant que toutes les administrations de l'Etat sont par la faveur encombrées de juifs dont les capacités sont des plus contestables ;

» Considérant que les accapareurs et les milliardaires mettent en péril la sécurité même du pays ;

» Somment le gouvernement de constituer une haute-cour de justice ayant pour mission d'appliquer la loi aux exploités. »

Il paraît qu'un boucher de Breslau, convaincu d'avoir vendu la viande d'un porc atteint de trichinose, a été condamné à quinze ans de travaux forcés, plus dix ans de surveillance.

On peut espérer, ajoute la *Revue*, que cet exemple fera réfléchir quelques-uns des confrères de la victime.

Puisse-t-il en même temps ouvrir les yeux aux commissaires spéciaux que la ville de Paris charge de vérifier chaque jour, aux Halles et à l'Abattoir, les viandes françaises et étrangères. Les Allemands prennent des mesures sévères pour se préserver des épidémies : en quoi nous n'aurions pas tort de les imiter.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 mars 1890.

On a détaché à l'ouverture un coupon de 75 centimes sur le 3/0/0. La moitié de ce coupon a été regagnée en quelques instants ; la clôture a eu lieu à 88.22, avec 32 centimes de hausse. Le 4 1/2 0/0 à 106.02.

Le Crédit Foncier garde des hauts cours à 4,325. Il en est de même des obligations foncières et communales que le comptant achète avec la conviction que tous ces titres atteindront le pair dans un temps donné.

La Banque de Paris a de bonnes tendances à 790. La Banque Nationale du Brésil s'est négociée à 612.50.

La Société Générale vaut 476.25. La Banque d'Escompte sans variation à 518.75. La Société de Dépôts et Comptes courants a son courant accoutumé de transactions à 600.

On constate toujours des achats sur les

rentes Portugaises. Le 30/0 s'échange à 63.60, le 4 1/2 0/0, coupon de 41.25 au 1^{er} avril cote 497.50.

Le Gouvernement Serbe émettra sur notre place le 25 courant, par l'entremise du Crédit Lyonnais et de la maison Hoskier, 53,333 obligations or de 500 fr. 5/0 au cours de 416.25. Les intérêts seront payables en or et par trimestre à raison de 6.21 par chaque échéance.

Des demandes très actives ont porté l'obligation des Chemins de Porto-Rico à 282.50. L'obligation Russe Orel-Griasi s'est traitée à 586.25.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nous pouvons annoncer comme certaine la nomination de M. Baudriller, curé de Nantilly, à la cure de Saint-Pierre. Ce choix a été agréé par le gouvernement.

INFANTICIDE

Une jeune fille de 15 ans 1/2, habitant rue des Saulaies, quartier des Ponts, à Saumur, a mis au monde un enfant et l'a fait disparaître dans des conditions atroces.

La pauvre petite victime a été coupée par menus morceaux qui ont été retrouvés par la police et transportés à l'Hospice.

Cette mère dénaturée ne serait pas seule coupable : plusieurs membres de sa famille sont compromis et arrêtés. Même un étranger qui prenait pension dans ce ménage est également sous les verrous.

La jeune fille a fait des aveux complets

MONNAIES SUISSES

Il est souvent très gênant, quand on présente une pièce d'argent suisse à un commerçant, de s'entendre répondre : « Pardon, cette pièce est démonétisée : elle porte une femme assise. » Il s'agit de distinguer une fois pour toutes et de savoir quelles sont les pièces suisses qui ont le droit de circuler.

Voici une règle absolue :

Les pièces suisses de 2 fr., 1 fr., et 50 cent., portant en effigie une femme droite, sont les seules qui doivent être acceptées. Quant à la pièce de 5 francs, elle n'existe en Suisse qu'avec l'effigie de la femme assise ; il n'en existe aucune portant une femme droite.

Donc, pièce de cinq francs, femme assise : pièces divisionnaires, femme droite : voilà la seule monnaie suisse acceptable.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Pierre-Marie Campy, cavalier à la 5^e compagnie de remonte, et Marguerite Pharon, couturière, tous deux de Saumur.

Louis-Henri Renard (veuf), boucher, de Saumur, et Juliette-Marie Guérin, cultivatrice, de Bagnoux (Deux-Sèvres).

Désiré-François Gourmand, préposé à la

manutention militaire, de Saumur, et Marie-Louise Rigault, domestique, de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

LA MI-CARÈME A ANGERS

La cavalcade de la Mi-Carême, en cortège de Madame Mi-Carême, avait attiré, dimanche, à Angers, de toutes parts une foule avide de voir. L'empressement de curiosité n'a pas été déçu. Le temps menaçant et même un peu pluvieux, dans la matinée, s'est remis au beau, et, vers midi, le défilé des voitures et des masques a pu avoir lieu sans plus d'inquiétude. Le défilé a été très long ; le cortège était très nombreux, trop. Plusieurs voitures étaient gracieusement ou luxueusement parées ; quelques groupes comiques ont eu beaucoup de succès. Un groupe d'agents de police vêtus de leur plus bel uniforme étaient conduits par un chef, un commissaire, peut-être, en tunique ornée de broderies d'argent. Grande curiosité, mais calme complet dans la foule.

Des sauveteurs médaillés, des marcheurs de l'Anjou, des jeunes gens en uniforme de l'École normale et quelques cavaliers travestis faisaient la quête pour les pauvres.

Quelques industriels sagaces ont profité de l'occasion pour faire une abondante distribution de prospectus.

Des prix consistant en bouteilles de champagne ou liqueurs ont été décernés, sur la place du Ralliement, aux groupes et voitures les plus remarquables. D'après le *Patriote*, le prix d'honneur a été décerné à deux caniches noirs ; deux grands prix : l'un au propriétaire d'un grand parapluie ; l'autre à un groupe de gentlemen en habit de soirée mi-partie, depuis le chapeau jusqu'aux souliers, noir et couleur rose, rouge, bleu, etc. — Cinq premiers prix aux groupes suivants : les *enfants* sous une tonnelle de fleurs, les *poupons*, les *serins*, les *eunuques*, le char et les fûts gerbés de la brasserie Goujon.

Ajoutons à la liste des premiers prix : la voiture japonaise et la voiture des employés de la maison Héry.

Le *Patriote* dit qu'il faut savoir le plus grand gré à MM. les directeurs du Palais des Marchands, de l'Enfant Prodigue, à M. Cointreau, à M. Autré et à M. Goujon de tout ce qu'ils ont fait pour mener à bien la fête de la Mi-Carême.

La quête s'élève à 808 fr. 70 c.

Le produit de cette quête sera distribué de la manière suivante :

Bureau de Bienfaisance, 408.70 ; Crèches, 400 fr. ; Fourneaux, 80 fr. ; Petites Sœurs des Pauvres, 50 fr. ; Union générale, 30 fr. ; Dispensaire, 30 fr. ; Orphelinat des sociétés de secours, 30 fr. ; Sœurs servantes des Pauvres, 50 fr. ; Maternité, 30 fr.

CHOUZÉ-SUR-LOIRE. — Un triste accident est

arrivé dimanche sur la Loire, dans les circonstances suivantes :

Le sieur Ploquin, habitant Coullaine, près de Chinon, était venu à Chouzé, en partie de plaisir avec le sieur Poupart, vannier à Port-Boulet. Celui-ci ramenait, de Chinon, sa toue qui lui avait servi à transborder son osier d'une île qu'il a affermée près de Coullaine.

Les mariniers improvisés descendirent la Vienne jusqu'à Candes et remontèrent la Loire à la voile pour se rendre à Port-Boulet.

Près de cet endroit, au-dessus de Chouzé, les trois personnes qui conduisaient la toue firent sans doute une fausse manœuvre à l'approche d'une digue ; le bateau chavira. Deux des conducteurs ont pu, avec les plus grandes difficultés, se retirer ; quand ils furent à peu près sauvés, ils s'occupèrent de leur camarade Ploquin qui avait disparu.

Le malheureux n'a pu être retrouvé, et il fallut se résigner à communiquer la nouvelle à ses parents, dont on peut juger le désespoir.

POITIERS

Grande fête militaire à Blossac au profit de l'œuvre de la Croix-Rouge.

Une grande fête militaire doit être donnée prochainement dans le parc de Blossac au profit de l'œuvre de secours aux blessés militaires, la *Croix Rouge*.

Il y a plus de vingt ans que nous n'avons assisté à l'un de ces grands carrousels qui excitent si vivement et la curiosité et la sympathie populaires.

Nous aurons ce plaisir cette année, grâce au concours assuré de MM. les officiers de la garnison.

Des courses avec et sans obstacles auxquelles prendront part des officiers, des sous-officiers de la garnison et des sportsmen ; des exercices variés de cavalerie ; l'image de la guerre donnée par des mouvements de troupe exécutés par les différentes armes ; le concours des deux musiques militaires : voilà plus qu'il n'en faut pour faire de cette solennité une des plus grandes attractions offertes depuis bien des années à nos concitoyens.

Adressons, dès à présent, nos félicitations pour cette heureuse et patriotique idée, non seulement à l'armée, mais aussi aux comités Poitevins présidés par M^{me} la comtesse de Beaumont et par M. le comte de Touchimbert.

Nous sommes assurés que les visiteurs arriveront en foule en notre ville pour assister à cette fête. L'œuvre charitable y trouvera son profit et le commerce local en recueillera un large bénéfice.

La Société de la Croix Rouge a déjà rendu d'immenses services pendant la guerre et en temps de paix. Elle est présidée par M. le maréchal de Mac-Mahon.

Nous reviendrons en détail sur chacun des points du programme des fêtes et nous espé-

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

Le lendemain, de bonne heure, dès que tout le monde fut parti, Séverine courut renseigner M^{lle} Darthel.

Cette dernière se réjouit avec elle.

Lorsque Darnétal rentra pour dîner, il trouva plusieurs lettres à son adresse. L'une venait de la maison où Roche travaillait. Elle contenait quelques lignes. « Roche, disait-on, intelligent et vif, était un mécanicien habile et possédait une instruction suffisante. Pour la conduite, absence totale de renseignements : la direction ne se préoccupant pas des faits et gestes de ses employés, hors de l'établissement. »

Le tout signé de la raison sociale : Rouvray et C^{ie}.

Cette lettre ne satisfait qu'à moitié le père de famille... comme il avait écrit à trois endroits différents, il fallait attendre les autres réponses.

La deuxième était datée de Caen, Séverine la suivit du coin de l'œil.

— Tiens ! s'exclama Darnétal, après une lecture rapide, ta tante qui demande Flavie à cor et à cris... Elle a, il paraît, deux noces de la première volée, et, se trouvant souffrante en ce moment, elle ne peut diriger son personnel. A part cela, ils vont bien et vous font des amitiés. Ma sœur ajoute de ne pas s'inquiéter sur son compte : une extrême fatigue, voilà tout. Il faut s'arranger pour que Flavie parte tout de suite, ajouta-t-il, quand même tu devrais aller la remplacer quelques jours chez Mme Combal. Marguerite devrait laisser là l'état, n'a-t-elle pas assez travaillé ?... puis, ils sont riches. Tiens, voilà une lettre pour ta sœur.

Il se remit à lire celle qui lui était adressée.

Les termes paraissaient si pressants qu'il dit à Séverine :

— Tu ferais bien d'aller prévenir Flavie, elle pourrait s'arranger avec sa patronne.

— Ce sera facile, je crois, répondit la jeune fille, l'ouvrage mollit en ce moment.

— Du reste, ta tante parle de quinze jours, trois semaines, ce n'est pas la mer à boire.

De quel pas agile Séverine arpena les rues

conduisant chez Mme Combal !

Flavie se montra très étonnée de la demande de sa tante et parut même hésiter.

— Tu ne peux faire autrement, sachant combien papa aime sa sœur, malgré leur négligence à s'écrire.

Une rougeur brûlante empourpra les joues de l'aînée, mais elle ne fit aucune objection nouvelle.

On montra la lettre à Mme Combal.

— Mon Dieu, répondit-elle, je puis, à la rigueur, me passer dans ce moment de mon chef d'atelier.

— Si vous aviez besoin, s'empressa d'ajouter notre cadette, je me ferais un plaisir de répondre à votre appel. Si je ne suis pas aussi habile que Flavie, je travaille passablement.

— Je vous remercie, Mademoiselle. Mais, M. Roche, ajouta-t-elle, en regardant sa maîtresse ouvrière avec un sourire, comment prendra-t-il ce départ ?

— Oh ! Madame, reprit vivement Séverine, quinze jours ! juste le temps de prendre des renseignements.

— Est-ce que vous comptez emmener votre sœur à l'instant ?

— Mon père m'a priée de vous le deman-

der, il désire qu'elle parte demain... à peine reste-t-il le temps nécessaire à nos petits arrangements.

Flavie regarda sa sœur... ce départ subit lui paraissait bien un peu étrange, à elle aussi, mais elle n'en manifesta rien.

— Allons, je vois qu'il faut vous dire : au revoir, reprit Mme Combal en s'adressant à la jeune fille. — Je tâcherai de faire prendre patience à M. Roche... je crains que ce ne soit difficile. Revenez-nous vite, ajouta-t-elle en l'embrassant.

Les deux sœurs sortirent.

— Ce voyage si précipité m'a tout l'air d'un enlèvement, dit Mme Combal à son mari, lorsque tous deux furent installés pour le repas du soir. — Si tu prévenais Laurent ?

— Impossible ! Il sera occupé une partie de la nuit. En outre, il ne faut pas trop se mêler de ces choses ; après tout, nous ne connaissons pas les antécédents de Roche.

— La petite sœur me fait l'effet d'une luronne à laquelle ce mariage ne convient guère.

— Dans tous les cas, rien que de fort ordinaire à ce que la tante souffrante demande sa nièce d'une manière pressante.

rions à cette occasion faire mieux connaître l'œuvre si française qui a conquis d'universelles sympathies et compte d'innombrables adhérents dans notre pays.

(Journal de la Vienne.)

ADRESSE DES JEUNES FILLES BRETONNES

L'Espérance du Peuple a reçu une Adresse des jeunes filles de Nantes à la princesse Marguerite d'Orléans.

Nos jeunes filles bretonnes, dit notre confrère, ont voulu, de leur côté, offrir leur respectueux hommage à la royale fiancée, qui, en pressant les mains de Son Altesse le duc d'Orléans, lui a dit avec une émotion indicible : « Merci ! c'est bien, cela ! Merci ! »

A SON ALTESSE ROYALE

MADAME LA PRINCESSE MARGUERITE D'ORLÉANS

« MADAME,

« Nos frères ont acquitté le premier Cons-crit de France, Monseigneur le duc d'Orléans.

« Jeunes filles françaises et bretonnes, nous voulons, nous aussi, lui faire parvenir nos hommages respectueux et le témoignage de notre admiration pour son patriotisme et son énergie.

« Qui parlera en notre nom à ce vaillant Prince, si ce n'est vous,

« MADAME,

« qui dans l'exil avez paru à ses yeux comme un rayon d'espérance; qui, en prison, avez partagé avec lui les joies austères du devoir accompli.

« Vous avez retrouvé votre noble Fiancé dans le palais de votre aïeul saint Louis, et à la bague des fiançailles qui brille à son doigt vous avez vu, vous aussi, comme Marguerite de Provence, une croix, un lys et une marguerite et, comme le bon Roi, il vous a dit :

« Hors cet anel point n'ai d'amour. »

« Daignez agréer,

« MADAME,

« pour le bonheur de votre Fiancé, pour le vôtre et celui de la France, les vœux de nos cœurs. »

VENDOME. — Cavalcade. — Le commerce local organise ici pour le dimanche 20 avril prochain une grande cavalcade au profit des pauvres de la ville et de la Société de secours aux blessés des armées de terre et de mer. Une centaine de cavaliers montés du 7^e chasseurs prêteront leur concours à cette belle fête de bienfaisance.

LES CERCLES D'OUVRIERS

On écrit de Marseille :

« L'assemblée régionale des cercles catholiques d'ouvriers s'est ouverte jeudi par une messe dite par l'archevêque d'Aix, M^r Gouthier-Soulard.

— C'est égal, cela me semblé louche.

Pendant cette conversation, Séverine aidait Flavie à faire sa malle.

Celle-ci, d'abord étourdie de ce brusque départ, commençait à reprendre son assiette ordinaire. Pour l'œil perspicace de sa sœur, un changement graduel se faisait sentir dans son être : ses mouvements devenaient dégagés, alertes, comme ils ne l'avaient été depuis longtemps. Elle causait avec animation, promettait d'écrire, demandait à son tour de fréquentes nouvelles. Séverine, heureuse de cet entraînement, promit tout. Il y avait dans l'attitude de la voyageuse quelque chose d'allégé qui provoquait l'attendrissement. Même on aurait pu constater une secrète joie se cachant comme honteuse d'elle-même.

Le lendemain, Séverine la conduisit au train de six heures. Les deux sœurs se séparèrent avec une émotion que ne semblait pas motiver un si court voyage.

Quand la Marjolaine se retrouva seule à la maison, une pensée d'isolement, pénétrante et douloureuse, la saisit... Plongeant la tête dans ses mains, elle pleura... Un pressentiment l'avertissait que, de ce jour, la route de sa sœur et la sienne se séparaient.

« Il y a eu trois séances sous la direction de M. de La Guillonnière, sous la présidence successive de M^r l'archevêque d'Aix, de M^r l'évêque de Marseille et de dom Gauthier, le R^me abbé des bénédictins de Sainte-Madeleine.

« L'assistance a été nombreuse.

« On remarquait M. Payan d'Augery, grand vicaire de Marseille; M. de Villeperdrix, grand vicaire de Nîmes; M. le chanoine La Paquerie; MM. les abbés Garnier, Negro, Pastoret, Mallet, l'amiral Rallier du Baly, Harmel, de Marolles, comte de Villechaize, marquis de la Prunarède, Fournier, Bergasse, de Barberin, marquis de Boisgelin, comte de Sabran, Greling; de nombreux délégués de Marseille, de Toulon, de Nîmes, d'Aix, de la Ciotat, de Montpellier, ainsi que des agriculteurs et propriétaires des campagnes environnantes. »

LA FABRICATION DU PAIN

On s'occupe beaucoup, depuis quelque temps, dans les journaux agricoles, d'une nouvelle manière de faire le pain. Ce procédé, signalé depuis quelques années, n'est entré que depuis cinq ou six mois dans la pratique. C'est ainsi qu'à Paris une boulangerie l'emploie avec succès.

Ce nouveau système de panification est d'une simplicité extrême. Il consiste à mélanger la farine sans aucun pétrissage avec de l'eau ordinaire, dans laquelle on a délayé du levain ou de la levure avec une certaine quantité de glucose. Le mélange fait, on place la pâte dans des paniers en forme de pain; elle lève très rapidement, et donne un pain léger et de bon goût.

Dans ce procédé, la glucose, combinée avec la levure, détermine un dégagement d'acide carbonique qui occasionne la levée de la pâte. L'amidon de la farine n'est plus éliminé; la quantité du pain n'est plus diminuée comme dans l'ancien système: on peut, en outre, utiliser les enveloppes externes du blé.

On obtient donc ainsi, avec une économie notable de temps et de peine, un pain plus abondant, plus nutritif et de bonne qualité, et l'ancienne opération du pétrissage, si pénible, sera complètement supprimée.

CONSEILS ET RECETTES.

UNE VEILLEUSE ÉCONOMIQUE

Dépeuillez un marron de sa peau ou écorce, en le perçant de part en part, et faites-le tremper au moins vingt-quatre heures dans de l'huile à brûler. Lorsque vous voudrez vous en servir, passez-y une petite mèche, puis mettez-le dans un verre d'eau, où il surnagera. On l'allume le soir et on peut être certain d'avoir de la lumière jusqu'au lendemain matin sans avoir besoin d'y ajouter de l'huile.

XI

L'été prodiguait à la terre ses trésors. Les herbes, arrivées à maturité, émaillées de fleurs de toutes nuances, parfumaient les prairies. Aux arbres des haies, la ramure épaissie donnait envie de prendre un bain de verdure. — Oui, qui n'a désiré s'enfouir dans ces profondeurs d'une fraîcheur délicate, que la germination nouvelle rend si séduisantes? Les enfants le savent bien, eux qui, malgré les épines, traversent les halliers, se rient des broussailles, et se construisent des nids sous le berceau des lianes!

Ainsi chantait le cœur de Séverine, un beau matin où, en compagnie de Joseph, elle se rendait à la ferme pour la fenaison du pré.

Pendant que le jeune garçon vagabondait à droite et à gauche, coupant des branches d'osier, faisant des sifflets de sureau, elle jouissait de la riante saison.

Le soleil, encore près de son lever, ne gênait pas la marche, et la fraîcheur sans pareille de tout ce qui l'entourait n'avait rien perdu de son lustre humide.

Dans les enfoncements mystérieux des buissons, dans les creux à l'ombre, étincelaient les gouttes brillantes de la rosée; les feuilles,

Cette veilleuse de nuit, peu coûteuse, est plus simple certainement, dit l'Hygiène pratique, que nombre de systèmes perfectionnés qui ne marchent presque jamais.

LE HOQUET

Un moyen très simple d'arrêter le hoquet qui nous vient d'un médecin de Foix. Laissons parler l'inventeur du procédé :

« Il y a longtemps que j'applique sur moi et les miens un moyen bien simple d'arrêter le hoquet. On est quelquefois embarrassé en présence d'un hoquet rebelle, symptôme pour lequel la liste des traitements conseillés est aussi longue que compliquée. Je n'ai pas découvert ce moyen bien simple. Le voici, dans tous les cas, tel quel : Fermer avec le bout de ses doigts les oreilles, en exerçant une certaine pression; boire en même temps à petites gorgées un liquide quelconque qu'une personne vous présente, naturellement, dans un verre ou dans une tasse.

« C'est tout. Le hoquet cesse instantanément. Je crois qu'il cesse parce que la contraction de la glotte se trouve du coup supprimée. »

MOYEN D'EMPÊCHER L'HUILE DE RANCIR.

Ce procédé, très simple et peu coûteux, rendra sans doute de grands services aux producteurs, surtout à ceux d'huile de noix; ont sait en effet que cette huile rancit bien vite et perd ainsi la moitié de sa qualité et de son prix. Il faut prendre des bouteilles bien propres et parfaitement sèches, et après les avoir remplies d'huile, verser dans le col de chacune d'elles environ 5 cent. de bonne eau-de-vie, de façon que la bouteille soit tout à fait pleine, boucher avec soin et recouvrir le bouchon avec une vessie.

L'eau-de-vie étant plus légère reste au-dessus de l'huile et empêche l'air extérieur de l'oxygéner, c'est-à-dire de la rancir. L'huile se conserve ainsi très longtemps.

Les cruchons en grès valent mieux pour loger l'huile que les bouteilles en verre, et à défaut de cruchons, le verre foncé est préférable au verre clair. La raison en est que la lumière du jour a une influence nuisible sur les produits à conserver; il est donc essentiel de l'empêcher de les atteindre.

Les cruchons et bouteilles seront placés debout dans une cave fraîche, sèche et obscure.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 18 mars

Les Misérables, de M. Victor Hugo, par la troupe Achard, avec MM. Taillade, Dumaine et Lacressonnière dans les rôles principaux.

Jeudi 20 mars

LE CID, grand opéra en 4 actes et 8 tableaux, musique de Massenet.

les fleurs, en étaient parées et rafraichies.

Séverine, retrouvant son élément, aspirait les émanations avec ivresse. Parfois, elle éprouvait un désir fou de courir à travers les sentes, de baigner son front aux feuillages ruisse-lants... seule, la présence de l'enfant la retenait... comment le faire assister à ces transports de biche échappée au parc étroit qui l'emprisonne? Impossible... Aussi, côtoyait-elle avec un calme apparent les beaux champs de blés, fleuris de coquelicots, se contentant de respirer avec délices. Pauvre Marjolaine! comme son cœur se dilatait...

Quand pourrait-elle retourner dans sa chère vallée, oublier les rues et les maisons de la ville, quand?... Elle soupira, cela paraissait si loin...

Alors, par un retour soudain, elle s'attendrit sur elle-même... il lui vint comme la plainte de son propre bonheur avec un désir infini de jouissance personnelle. Elle se sentit allanguie, misérable dans cet isolement du cœur où sa volonté la confinait sans pitié... Pouvait-elle échapper à cette loi du découragement, venant atteindre, à d'inévitables heures, ceux qui se sont voués à quelque tâche de dévouement? Non. Mais la réaction ne se fit

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 15 Mars :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos contemporains chez eux : M. Pasteur, par G. Lenôtre. Nos gravures : Le pont de Forth; Au Dahomey; La Mi-Carême à Paris; Beaux arts : Instruction religieuse au Maroc; Sur la glace en Pologne; Match au football, au bois de Boulogne; Théâtre illustré : Samson et Dalila. — La Chanson du Biniou, nouvelle, par Gilbert Doré. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boissard. — Echecs, par S. Rosenthal. — Rébus. — Récréations de la famille.

GRAVURES : Le Dahomey. — Le match au foot-ball, au bois de Boulogne. — Le théâtre illustré; Samson et Dalila. — Angleterre : Le pont de Forth. — Nos contemporains chez eux : M. Pasteur. — Beaux-Arts : Instruction religieuse au Maroc. — Pologne : Le patinage à Varsovie. — La Mi-Carême. — Echecs, par S. Rosenthal. — Rébus. — Récréations de la famille.

UNE DAME, excellente musicienne, désire donner des leçons de piano et de chant, chez elle ou dans les familles. S'adresser au bureau du journal.

Dans tous les pays, on traite les rhumes et les affections de poitrine par l'emploi si facile et si agréable de la Pâte de Regnaud. Prix 1 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies.

Contre la TOUX et la COQUELUCHE

le Sirop pectoral de Naté de Delangrenier sera donné avec succès et sécurité aux Enfants, car il ne contient ni opium, morphine ou codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Dépôts dans toutes les pharmacies. Prix, 2 fr.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

CONSERVES DE LÉGUMES DE PREMIÈRE MARQUE

Petits pois sup ^{rs} , la boîte p ^r 6 personnes	0.85
» » » » 3 »	0.45
Haricots verts sup ^{rs} , » 6 »	0.90
» » » » 3 »	0.45
Asperges d'Argenteuil, » 5 »	1.30
Macédoine, » »	1.80
Jardinière, » »	1.40
Pointes d'asperges, la demi boîte.....	1.20
Fonds d'artichauts, » »	2.00

Tomates en flacons et en boîte, fruits de Paris.

Remise des droits par 5 kil. en sortie.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

DÉCORÉS D'ORANGES AMÈRES PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

pas attendre et sa volonté, remise à flot, reprit les rênes.

N'avait-elle pas lieu de se réjouir, au contraire ?

Depuis le départ de Flavie, d'heureuses choses s'étaient passées. D'abord, sur le désir de celle-ci, M. Roche avait été remercié, ce qui ne contraria personne dans la famille; puis, les lettres de leur aînée, rapprochées et tendres, devenaient de plus en plus gaies. Enfin, dans la dernière, Flavie demandait la permission de rester avec sa tante, à laquelle elle devenait indispensable.

Mme Dupré appuyait avec chaleur; la réponse du père ne pouvait être douteuse.

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 16 Mars 1890.

Versements de 108 déposants (18 nouveaux), 38,936 fr. «.

Remboursements, 45,579 fr. 84.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE, Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, de biens d'interdit, au plus offrant et dernier enchérisseur, en six lots,

D'un corps de Bâtiment et ses Dépendances, D'UN CLOS DE VIGNE Et de diverses parcelles de Terre et Jardin, Le tout situé commune de Distré (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le **Dimanche 13 Avril 1890**, en la Mairie de Distré, par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, à 1 heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille de M^e Marie Coupas, épouse interdite de M. Jules Foucher, cultivateur à Distré, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton sud de Saumur, le trente octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf,

Et à la requête de M. Louis Hémond, propriétaire-cultivateur, demeurant à Distré (Maine-et-Loire), agissant au nom et comme tuteur à l'interdiction de ladite dame Foucher, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille de ladite dame, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton sud de Saumur, le vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, ayant M^e André POPIN pour avoué, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel est constitué et occupe pour lui sur la présente poursuite de vente et ses suites, en présence de M. Jean Breton, propriétaire, demeurant à Distré, au nom et comme subrogé-tuteur de ladite dame Foucher, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille de ladite dame Foucher, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton sud de Saumur, le vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré,

Il sera procédé, le dimanche treize avril mil huit cent quatre-vingt-dix, à une heure du soir, en la mairie de Distré, et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, à la vente aux enchères publiques, en six lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Commune de Distré
Premier lot.

Le Clos-du-Grillé, numéro 957 P du plan cadastral, section H, contenant vingt-sept ares quatre-vingt-dix-huit centiares, joignant au nord l'ancienne route de Montreuil à Saumur, au sud le Clos-Patry, à l'est Perrault, à l'ouest le Clos-de-la-Maison.

Mise à prix..... 1,000 fr.

Deuxième lot.

Un morceau de terre, situé à l'Échalier, dont une partie en houillanderie et l'autre en jardin, numéro 89 bis de la section E du cadastre, contenant cinq ares dix centiares, joignant au nord Perrault, au sud un ruisseau, à l'est Perrault et à l'ouest Serault.

Mise à prix..... 100 fr.

Troisième lot.

Un morceau de terre, situé sous Distré, no 703, section H du cadastre, contenant trois ares quarante centiares, joignant au nord Boucault, au sud Hémond, à l'est Germain Frémont, à l'ouest Hémond.

Mise à prix..... 100 fr.

Quatrième lot.

1^o Un corps de bâtiment affermé à M. Pommeray, comprenant chambre basse, écurie à côté, grenier sur le tout, petite cour devant, puis dans la cour, écurie et poulaillers,

2^o Une cour haute, commune avec Boucault et autres, une chambre affermée à la commune, grenier au-dessus, jardin à côté, le tout situé à cinquante mètres du corps de bâtiment ci-dessus, et compris au cadastre sous les nos 760 et 761 ; une cour basse, commune avec M. Maillet, puis commun, une cave dans la courdoit conduisant à la cour basse, le tout situé au bourg de Distré (Maine-et-Loire).

Mise à prix..... 1,500 fr.

Cinquième lot.

Un morceau de terre, situé sous Distré, no 713 de la section H, contenant seize ares cinquante-cinq centiares, joignant au nord Aubray et Pierre Hubault, au sud Boisnier, à l'est le chemin de la Vachère, à l'ouest Ponneau.

Mise à prix..... 700 fr.

Sixième lot.

Un morceau de terre en blé, situé sous Distré, no 673 de la section H du cadastre, contenant quarante-cinq ares vingt-deux centiares, au nord Hémond, au sud un chemin, à l'est Serault, à l'ouest Barreau-Vacher.

Mise à prix..... 1,400 fr.

Total des mises à prix : **4,800 fr.**

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o A M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant sous-

Saumur, le dix-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-dix.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt-dix, f^o c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance au 24 juin 1890,

UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n^o 21,

Actuellement occupée par M. BRÉCHIGNAC.

S'adresser, pour traiter, à M. Abel GARAU, employé de banque, ou à M^e GAUTIER, notaire. (238)

A Louer présentement

UNE MAISON

SERVANT D'AUBERGE
Située rue de Poitiers et rue de la Chouetterie.

S'adresser à M. BARTHÉLEMY-BERGEI, rue de la Chouetterie, 14.

A CEDER

UN ÉTABLISSEMENT

DE

LOUEUR DE VOITURES

DE REMISE

Bonne Clientèle

S'adresser à M. TOURET, rue d'Orléans, 53. (220)

JARDIN

A VENDRE

Ou à Louer présentement

S'adresser à M^e DERUET, 1, rue Saint-Nicolas.

UN JEUNE HOMME

de seize ans demande emploi commerce ou garçon. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

UN ÉCRIVAIN

ayant faites preuves désirerait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

Avis à MM. les obligataires de la C^o G^o TRANSATLANTIQUE

5^e Tirage semestriel des obligations 3 0/0.

Les numéros sortis pour chacune des 30 séries sont les suivants :
323—333—4106—4555—2333—
2557—3215—4397—4647—4717—
5064—5273—5915—7489—7986—
9276—9371—9513—9671.

Le nombre des numéros sortis représente donc 670 titres qui seront remboursés à 500 fr., à partir du 1^{er} avril prochain. Le coupon semestriel de 7 fr. 50 sera payé à la même date.

Les paiements auront lieu, sous déduction de l'impôt dû à l'Etat : au siège de la Compagnie, 6, rue Auber ; à la Banque Transatlantique ; à la Société Générale ; au Crédit Lyonnais ; à leurs sièges respectifs et dans leurs succursales des départements et de l'étranger.

(La liste complète des titres amortis paraîtra dans le prochain numéro du journal de la Compagnie.)

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

SAUMUR

LE DÉPART

POUR NOËL PROCHAIN

Maison avec Magasin

Situés rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M^e BRINDEAU, à Sainte-Anne, ou chez M. MEYER, rue d'Alsace. (209)

VINS DE RAISINS SECS

et de GRAINS, CIDRES & BIÈRES

Tout le monde peut fabriquer du Vin, du Cidre, de la Bière et de l'Eau-de-Vie. Du Vin rouge et blanc, soit avec des raisins secs ou du sucre, soit avec du blé ou du seigle, de l'orge, du maïs, du riz, etc. Le Vin obtenu avec l'un ou l'autre de ces produits est aussi bon que le vin naturel, meilleur même que les vins de plusieurs vignobles, comme ceux d'Alsace, comme couleur et comme goût et revient à 0 f. 12 c. le litre, fabriqué en très facile. Du cidre imitant les meilleurs cidres de Normandie à 0 f. 07 c. le litre. De la bière excellente à 0 f. 10 c. le litre. Par de nouveaux procédés, brevets S. G. D. G., 3 Médailles et grand succès à l'Exposition Universelle de 1889.

Vins et Eaux-de-Vie de Grains

Immense avantage de fabriquer du vin ou de l'eau-de-vie avec du blé, du seigle, orge, etc. attendu qu'après avoir retiré le vin ou l'eau-de-vie, les résidus ont encore autant et même plus de valeur pour la nourriture des bestiaux (procédé tout récent). Pour recevoir toutes ces méthodes franco à domicile, envoyer 2 f. 50 en timbres ou mandat-poste à J. FOIRET, 4, rue Condorcet, PARIS. Sur demande, il sera joint à l'envoi, sans augmentation de prix, les conditions de représentation pour être autorisé comme fournisseur du droit de vente dans un ou plusieurs cantons, arrondissements ou départements, pendant la durée du brevet, 500 à 4,500 francs à gagner par mois sans quitter son emploi. France et Étranger.

GUERISON

Certaine et Radicale

de toutes les Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPÈS, LUPUS, etc.

MÈRE DES PLAIES-DULCÈRES VARIÉES

considérées comme incurables par les Médecins les plus célèbres

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

UN MÉNAGE

ayant servi maison bourgeoise, demande place de cocher et cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

SULFATE DE CUIVRE

1^{re} Marque 98 0/0 de pur

Entrepôt : Rue Baillet, 9 A T N N R E

Chez M. A. COURTET

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

ÉPICERIE PARISIENNE

INBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 33

Baisse de prix. — Conserves de 1^{er} choix

Petits pois.....	la boîte	0.85	la 1/2	0.45
" » très fins.....	—	1.60	—	0.85
Haricots verts.....	—	0.85	—	0.45
" » très fins.....	—	1.50	—	0.80
Asperges entières.....	—	1.30	le flacon	2.25
Sardines à l'huile depuis.....	—	0.40		
Thon à l'huile depuis.....	—	0.75		
Homard entier.....	boîte plate	0.80	et	1.25
Saumon du Japon.....	la boîte	0.90	et	1.40
Filets de harengs à l'huile.....	—	0.50	et	0.80

PHARMACIE A. CLOSIER

N^o 19, rue Dacier (PLAIE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^e CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 MARS

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0.....	88 30	ACTIONS		Nord.....	1798 75	Compagnie parisienne du Gaz.....	
3 0/0 amortissable.....	92 30	Banque de France.....	4240 —	Orléans.....	1430 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500.....	
4 1/2 1883.....	106 —	Banque d'Escompte.....	517 50	Ouest.....	993 75	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000.....	
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir national d'Escompte.....	620 —	Compagnie parisienne du Gaz.....	1426 25	— 6 0/0 2 ^e série.....	
Oblig. 1855-60 3 0/0.....	544 —	Crédit Foncier.....	1325 —	Transatlantique.....	608 75	— obligations à lots.....	
— 1865 4 0/0.....	531 —	Crédit Industriel et Commercial.....	605 —	Canal de Panama.....	55 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500.....	
— 1869 3 0/0.....	420 —	Crédit Lyonnais.....	723 75	— Suez.....	2330 —	FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0.....	406 —	Crédit Mobilier.....	478 75	VALEURS ÉTRANGÈRES		Emprunt russe 1862 5 0/0.....	
— 1875 4 0/0.....	535 —	Dépôts et Comptes courants.....	601 25	Autrichien 4 0/0 or.....	95 —	1889 4 0/0.....	
— 1876 4 0/0.....	533 75	Société Générale.....	478 75	De l'Égypte 6 0/0.....	481 —	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série.....	
— 1886 3 0/0.....	391 —	Est.....	840 —	Extérieur 4 0/0.....	74 35	— 2 ^e	
Pons de liquidation.....	533 —	Paris-Lyon-Méditerranée.....	1420 —	Hongrie 4 0/0 or.....	87 25	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
		Midi.....	1216 25	Italie 5 0/0.....	92 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500.....	
				Portugal 4 1/2 1888.....	497 —		

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,